



Évreux, le 23 mars 2016

Élections municipales à Bernay

Le préfet communique

Afin de procéder à l'élection des 33 conseillers municipaux et des 18 conseillers communautaires de la commune de Bernay, l'arrêté préfectoral de ce jour, fixe la date du premier tour de scrutin au dimanche 22 mai et, si cela s'avère nécessaire, au dimanche 29 mai pour le second tour.

Comme cet arrêté le précise et en application de l'article L. 264 du code électoral, une déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin. Les candidats, ou leurs représentants dûment mandatés, devront déposer leur candidature à la préfecture de l'Eure, Boulevard Georges Chauvin, à Évreux, en prenant préalablement rendez-vous par téléphone au **02.32.78.28.10**.

Le dépôt des candidatures sera ouvert aux dates suivantes :

- Du lundi 25 avril au mercredi 4 mai 2016 de 9 heures à 12 heures et de **14 heures à 16 heures** ;
- Le jeudi 5 mai 2016 de **15 heures à 18 heures**.

Dans l'éventualité d'un second tour, les candidatures devront être déposées au même lieu et selon les mêmes modalités aux dates suivantes :

- Le lundi 23 mai 2016 de **9 heures à 12 heures** et de **14 heures à 16 heures** ;
- Le mardi 24 mai 2016 de **9 heures à 12 heures** et de **14 heures à 18 heures**.

La campagne électorale officielle débutera le lundi 9 mai 2016 et prendra fin le samedi 21 mai 2016 à minuit. En cas de second tour, elle sera de nouveau ouverte le lundi 23 mai 2016 et close le samedi 28 mai 2016 à minuit.

Le premier adjoint de l'actuelle municipalité de Bernay veillera à la préparation et à l'organisation matérielle de ce scrutin, conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

René Bidal

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35